

**2017\_CT2\_001**

**OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics – Attribution de subventions de fonctionnement**

Le 2 février 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 27 janvier 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia - BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger - LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MANCEL Joël – MATIN Régis - MENFI Jeannot – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale - POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine - SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALBERT Guy donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CORNO Jean-François donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – JOUVE Mireille donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – LAGIER Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PIZOT Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROLANDO Christian donne pouvoir à MALAUZAT Irène - SUSINI Jules donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – TALASSINOS Luc donne pouvoir à MORBELLI Pascale – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à BOUDON Jacques

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – BURLE Christian – CIOT Jean-David – de BUSSCHERE Charlotte – GACHON Loïc – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe - LEGIER Michel – MERCIER Arnaud – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – TRAINAR Nadia

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_001-DE  
Date de télétransmission :  
06/03/2017  
Date de réception préfecture :

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi  
Enseignement supérieur et recherche**

■ Séance du 2 février 2017

**05\_5\_01**

■ **Aides aux organismes publics – Attribution de subventions de fonctionnement**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_001-DE  
Date de télétransmission :  
06/03/2017  
Date de réception préfecture :

## Métropole d'Aix-Marseille-Provence

**RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE****Economie, nouvelles technologies, enseignement supérieur****■ Séance du 9 février 2017****■ Aides aux organismes publics – Attribution de subventions de fonctionnement**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne fait partie des grandes écoles d'ingénieurs implantées sur le territoire métropolitain qui de par sa présence, l'enseignement dispensé, les événements organisés et son rôle en tant qu'incubateur technologique participe à l'attractivité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur le territoire.

Les actions portées par l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne répondent aux grandes orientations métropolitaines en matière d'ESR en s'inscrivant dans la promotion de l'innovation, la mise en place d'un partenariat avec les grandes écoles d'ingénieurs et, également, en favorisant le lien entre ESR et le monde économique....

En effet, l'école qui héberge le Centre de micro électronique de Provence accueille une diversité d'acteurs, enseignants, étudiants mais aussi des chercheurs, des entreprises et des startups.

L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne sollicite la participation de la Métropole sur deux projets : une action, Innov/actions 2017 et une manifestation, les 5ièmes rencontres PME / Grandes Écoles d'Ingénieurs.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_001-DE  
Date de télétransmission :  
06/03/2017  
Date de réception préfecture :

Ces manifestations et actions contribuent à accroître la notoriété scientifique et à développer le caractère innovant sur notre territoire. Elles participent de la stratégie de développement économique de la Métropole en matière d'ESR.

#### **Innov/actions 2017 :**

Il s'agit d'une formation expérimentale à l'innovation collaborative pour les étudiants de dernière année (68 étudiants) sur le type des startups week end. Cette action mobilise outre les étudiants et les chercheurs, des entreprises à la fois pour accompagner les étudiants et participer au jury final de sélection. L'objectif est de mobiliser 6 entreprises pour participer à l'action.

L'action se déroule sur 3 jours : la première séquence portant sur la conception collaborative sur une thématique choisie, l'idéation, la seconde sur la promotion des idées, la clarification des usages et des moyens nécessaires à sa réalisation, et la troisième sur la concrétisation partielle qui se place sur la voie d'un prototype, le retour d'expérience et la présentation au jury.

Il est proposé d'attribuer au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne 8 000 € pour l'aide à l'organisation de cette manifestation qui aura lieu du 27 février au 1er mars 2017, sur le site Georges Charpak Provence à Gardanne.

#### **Les 5èmes rencontres PME / Grandes Ecoles d'Ingénieurs**

Les rencontres PME Grandes Ecole d'Ingénieurs ont été initiées en 2012 à la demande de la Chambre de Commerce Marseille Provence et visent à rapprocher le monde des PME de celui des grandes écoles présentes sur le territoire métropolitain.

Elles réunissent l'Ecole Centrale de Marseille, les Arts et Métiers ParisTech, campus Aixois, et l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, campus Georges Charpak,

Elles ont pour objectifs de donner une information à la fois en direction des PME sur l'offre de formation des trois écoles et en direction des élèves sur un parcours professionnel tourné vers les PME. Il a été décidé suite à la manifestation de 2013 de faire tourner la prise en charge de l'organisation de cet événement entre les 3 écoles. En moyenne, les différentes éditions ont réuni entre 400 et 500 élèves et plus d'une quarantaine d'entreprises.

Pour cette année 2017, l'organisation de la rencontre revient à l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne, site Georges Charpak Provence à Gardanne. L'école attend 600 participants.

La cinquième édition sera orientée vers une plus grande interaction avec les enseignants chercheurs des écoles, elle se décomposerait en deux temps, un premier temps pour la relation Écoles/entreprises et, un second temps, pour les rencontres élèves/dirigeants de PME.

Il est proposé d'attribuer au profit de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne 4 000 € pour l'aide à l'organisation des ces rencontres qui se dérouleront le 6 avril 2017, sur le site Georges Charpak Provence à Gardanne.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_001-DE Date de télétransmission : 06/03/2017 Date de réception préfecture :
---

Tableau récapitulatif des subventions accordées pour les manifestations/colloques :

Organisateur	Manifestation / Colloque	Date	Subventions N-1 et N-2	Subvention demandée	Budget prévisionnel co financeurs	Montant proposé	Agent comptable
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne GU : 2017 00512	Innov/actions 2017	Du 27 février au 1 <sup>er</sup> mars 2017	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	8 000 €	16 446 € Co financeurs : 8 446 € ressources propres	8 000 € Soit 48,6 % du budget prévisionnel	École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne
L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne GU : 2017 00513	5èmes rencontres PME / Grandes écoles d'ingénieurs, le 6 avril 2017	Le 6 avril 2017	N-1 : 0 € N-2 : 0 €	4 000 €	8 763 € Co financeurs : Mécénat 2 000 € Ressources propres 2 763 €	4 000 € Soit 45,6% du budget prévisionnel	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient d'apporter un soutien aux organismes publics d'enseignement supérieur et de recherche et notamment à L'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée l'attribution de subventions à hauteur de 12 000 € au profit de l'Agence Comptable de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint Étienne.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_001-DE Date de télétransmission : 06/03/2017 Date de réception préfecture :
---

**Article 2:**

Les dépenses en résultant seront prélevées au budget général 2017 sur les lignes 23-657382 qui présentent les disponibilités nécessaires.

**Article 3 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférant à l'exécution de la présente délibération.

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Enseignement Supérieur,  
Recherche, Santé

Frédéric COLLART

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170202- 2017_CT2_001-DE Date de télétransmission : 06/03/2017 Date de réception préfecture :
---

**OBJET : Développement économique et emploi - Enseignement supérieur et recherche - Aides aux organismes publics – Attribution de subventions de fonctionnement**

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	76
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	76
Majorité absolue	39
Pour	76
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le

- 2 MARS 2017

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170202-  
2017\_CT2\_001-DE  
Date de télétransmission :  
06/03/2017  
Date de réception préfecture :